

Institut national canadien pour les aveugles

Réponses

1. Reprise économique et croissance

Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?

Tout plan de reprise économique doit comprendre des réductions de coûts au niveau tant provincial que fédéral. Le gouvernement fédéral a la possibilité de réduire le coût de la perte de la vision au Canada en adoptant un plan national de santé visuelle. Le coût de la perte de la vision avait atteint 15,8 milliards de dollars en 2007. Sur ce montant, 8 milliards représentaient des coûts directs pour les soins de santé dispensés par les provinces et les territoires. Le gouvernement fédéral perd chaque année 2,4 milliards de dollars sous forme de manque à gagner sur les recettes fiscales, de pertes de productivité et de transferts sociaux. Lorsqu'on compare ce nombre à ceux d'autres catégories de maladies répertoriées dans l'étude de l'Agence de la santé publique du Canada sur le fardeau économique de la maladie, on se rend compte que la perte de la vision est plus coûteuse que n'importe quelle autre maladie. Une personne sur quatre de plus de 75 ans perd la vue par suite de la dégénérescence maculaire liée à l'âge, qui constitue la principale cause de cécité parmi les aînés. À mesure que la population canadienne vieillit, le coût de la perte de la vision augmente considérablement pour les gouvernements. On s'attend à ce que le nombre de Canadiens qui perdent la vue double dans les 25 prochaines années. En 2032, le coût de la perte de la vision pourrait atteindre 30 milliards de dollars par an. Cela est pourtant évitable à 75 %. Nous avons besoin d'un plan national de santé visuelle pour sensibiliser les gens à la perte de la vision, rendre les traitements accessibles, financer des services de réadaptation et faire de la recherche en faveur des Canadiens touchés.

2. Création d'emplois

Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?

À mesure que la population vieillit et que les gens commencent à quitter la population active, les employeurs doivent chercher de nouveaux bassins de compétences pour remplir les postes vacants. Le taux d'emploi des Canadiens aveugles ou malvoyants est de 35 %, par rapport à 56 % pour les Canadiens handicapés. Pour le gouvernement fédéral, le coût de ce taux de 35 % d'emploi est d'environ 2,4 milliards de dollars par an sous forme de manque à gagner sur les recettes fiscales, de transferts sociaux et de pertes de productivité. Il est nécessaire de modifier l'infrastructure des programmes d'emploi afin de faciliter l'acquisition de compétences et la préparation à l'emploi des Canadiens handicapés. Un plan d'action national doit être mis en place pour augmenter le taux d'emploi des Canadiens aveugles ou malvoyants au cours des 10 prochaines années, dans le cadre des ententes provinciales sur le marché du travail visant les personnes handicapées. Le plan d'action national doit comprendre ce qui suit : • Accès à l'information (par exemple sites Web et services d'emploi accessibles). • Accès aux locaux de travail (par exemple accès à la technologie, aux technologies fonctionnelles, intégration sociale et commerciale, etc.). • Programmes de sensibilisation et

d'information auprès des employés et des employeurs pour les mettre au courant des capacités des Canadiens aveugles ou malvoyants. • Acquisition de compétences et soutien en cours d'emploi pour les employeurs et les employés. • Intégration complète des services d'emploi pour les Canadiens aveugles ou malvoyants partout au Canada. De plus, le gouvernement fédéral doit veiller à la mise en œuvre de l'article 27, Travail et emploi, de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

3. Changement démographique

Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?

• Vieillesse de la population ▪ En 2007, le coût de la perte de la vision au Canada a atteint 15,8 milliards de dollars. Au niveau fédéral, le coût s'est élevé à 2,4 milliards sous forme de transferts sociaux, de manque à gagner sur les recettes fiscales et de pertes de productivité. ▪ De plus, le coût direct des soins de santé dispensés par les provinces s'est élevé à 8,6 milliards de dollars. ▪ Un Canadien sur quatre de plus de 75 ans souffrira de dégénérescence maculaire liée à l'âge, qui constitue la principale cause de la perte de la vision parmi les aînés. ▪ Au cours des 25 prochaines années, le nombre de Canadiens ayant perdu la vue devrait doubler. En 2032, le coût de la perte de vision devrait atteindre 30 milliards de dollars par an (en dollars de 2007). ▪ Le gouvernement fédéral devrait aider les provinces à réduire le coût des soins de santé liés à la perte de la vision en adoptant un plan national de santé visuelle. Le plan devrait comprendre les piliers suivants : recherche, accessibilité, réadaptation visuelle, collaboration internationale, éducation et sensibilisation. Un plan national de santé visuelle est nécessaire pour que des services de réadaptation visuelle puissent être offerts à tous les Canadiens qui souffrent d'une perte de la vision, conformément à l'article 25, Santé, et à l'article 26, Adaptation et réadaptation, de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

• Pénuries de main-d'œuvre ▪ Comme nous l'avons dit en réponse à la question 2, un plan d'action national serait nécessaire pour augmenter le taux d'emploi des Canadiens aveugles ou malvoyants. Les étudiants aveugles ou malvoyants au niveau postsecondaire ont besoin d'un soutien accru pour réussir dans leurs programmes universitaires d'acquisition de compétences. ▪ Il faudrait trouver des stages rémunérés dans le cadre de programmes postsecondaires d'alternance travail-études pour permettre aux étudiants aveugles ou malvoyants d'acquérir une expérience pratique et aux employeurs d'apprendre à connaître des Canadiens aveugles ou malvoyants. Des études réalisées aux États-Unis ont montré que les employeurs qui offrent des stages rémunérés à des personnes handicapées ont 70 % de plus de chances d'engager des personnes handicapées dans des postes permanents. ▪ Les initiatives d'apprentissage en ligne constituent également un moyen important d'éducation et d'acquisition de compétences dans les collectivités rurales et éloignées.

4. Productivité

Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont-elles nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?

À mesure que la population vieillit et que les gens commencent à quitter la population active, les employeurs doivent chercher de nouveaux bassins de compétences pour remplir les postes vacants. Le taux d'emploi des Canadiens aveugles ou malvoyants est de 35 %, par rapport à 56 % pour les Canadiens handicapés. Pour le gouvernement fédéral, le coût de ce taux de 35 % d'emploi est d'environ 2,4 milliards de dollars par an sous forme de manque à gagner sur les recettes fiscales, de transferts sociaux et de pertes de productivité. Il est nécessaire de modifier l'infrastructure des programmes d'emploi afin de faciliter l'acquisition de compétences et la préparation à l'emploi des Canadiens

handicapés. Un plan d'action national doit être mis en place pour augmenter le taux d'emploi des Canadiens aveugles ou malvoyants au cours des 10 prochaines années, dans le cadre des ententes provinciales sur le marché du travail visant les personnes handicapées. Le plan d'action national doit comprendre ce qui suit : • Accès à l'information (par exemple sites Web et services d'emploi accessibles). • Accès aux locaux de travail (par exemple accès à la technologie et aux technologies fonctionnelles, intégration sociale et commerciale, etc.). • Programmes de sensibilisation et d'information auprès des employés et des employeurs pour les mettre au courant des capacités des Canadiens aveugles ou malvoyants. • Acquisition de compétences et soutien en cours d'emploi pour les employeurs et les employés. • Intégration complète des services d'emploi pour les Canadiens aveugles ou malvoyants partout au Canada. De plus, le gouvernement fédéral doit veiller à la mise en œuvre de l'article 27, Travail et emploi, de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

5. Autres défis

On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont-elles nécessaires pour remédier à ces difficultés?

Les Canadiens ayant une déficience de lecture des imprimés n'ont pas un accès équitable à l'information à l'ère numérique. a. Près de 10 % des Canadiens ont de la difficulté à lire les imprimés. La Loi sur le droit d'auteur inclut dans la définition d'une déficience de lecture des imprimés : la privation du sens de la vue, les troubles d'apprentissage et les incapacités cognitives ainsi que l'incapacité de tenir un livre. b. Au Canada, 7 % seulement des imprimés sont disponibles dans des formats accessibles. c. Après d'importantes consultations avec les intervenants, y compris les bibliothèques publiques, les consommateurs, les groupes de consommateurs et les éditeurs, l'INCA a élaboré un plan d'activité relatif à un centre numérique national. d. Le gouvernement fédéral peut appuyer le centre numérique national qui produira, obtiendra et diffusera des imprimés accessibles pour les Canadiens handicapés.